

COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 24 juin 2019/taz

Préavis No 06/2019
au Conseil communal

**Projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et
réfection de la chaussée de la Petite Rue**

Table des matières

| | | |
|-----|---|----|
| 1 | Introduction..... | 3 |
| 2 | Projets de collecteurs..... | 3 |
| 2.1 | Localisation..... | 3 |
| 2.2 | Phasage | 4 |
| 2.3 | Dimensionnement..... | 5 |
| 3 | Réfection de la chaussée routière..... | 8 |
| 4 | Modification des réseaux de services existants..... | 9 |
| 5 | Finances..... | 11 |
| 5.1 | Estimation des coûts | 11 |
| 6 | Conclusions..... | 11 |

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

La Commune de Cossonay dispose d'un Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par l'Etat de Vaud le 24 août 2011. La fiche de mesure N° 10, prioritaire, concerne la mise en séparatif de la Vieille Ville, et les fiches 10.2 et 13 traitent spécifiquement de la Petite Rue.

Les travaux à réaliser consistent notamment à mettre le réseau de la Petite Rue en séparatif, les eaux claires (EC) et eaux usées (EU) étant actuellement évacuées dans un collecteur unitaire.

La réalisation de cet axe représente un enjeu particulier pour le réseau puisqu'avec les différentes connexions projetées, il permettra de centraliser l'évacuation des EC et EU d'un bassin versant de plus de 50 ha vers la Place de la Tannaz. En conséquence, les collecteurs projetés présentent des dimensions importantes, en particulier les collecteurs d'EC.

Il s'agit de la suite des travaux urgents à réaliser en Vieille Ville qui permettront la mise en séparatif de l'ensemble de la rue ainsi que la mise à niveau des services (eau, gaz, électricité, télécommunications et éclairage public). Au niveau de la superstructure routière, un aménagement spécifique à la Vieille Ville sera mis en place. Cet aménagement a été étudié de concert avec la section des monuments et sites de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP-Etat de Vaud).

Ce préavis vous présente la demande de crédit nécessaire à la réalisation des travaux précités.

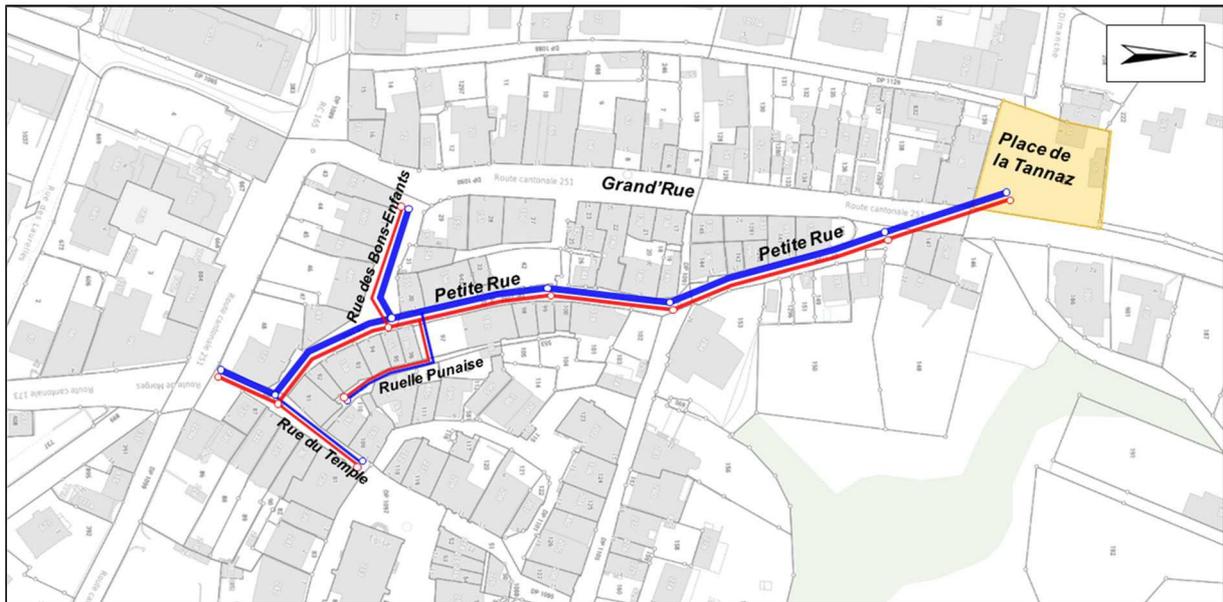
2 Projets de collecteurs

2.1 Localisation

La Petite Rue collecte les eaux provenant de différentes rues. Les travaux à réaliser auront un impact important sur une bonne partie de la Vieille Ville puisqu'ils assureront la liaison des installations d'évacuation des EC et EU avec les axes suivants :

- la Rue des Bons-Enfants ;
- la Rue du Temple ;
- la Ruelle Punaise ;
- la Grand'Rue (traversée).

Les collecteurs et conduites à réaliser partent de la Place de la Tannaz (parcelle communale N° 257) puis sont réalisés sous le domaine public (DP 1104, DP 1092, DP 1093 et DP 1094).



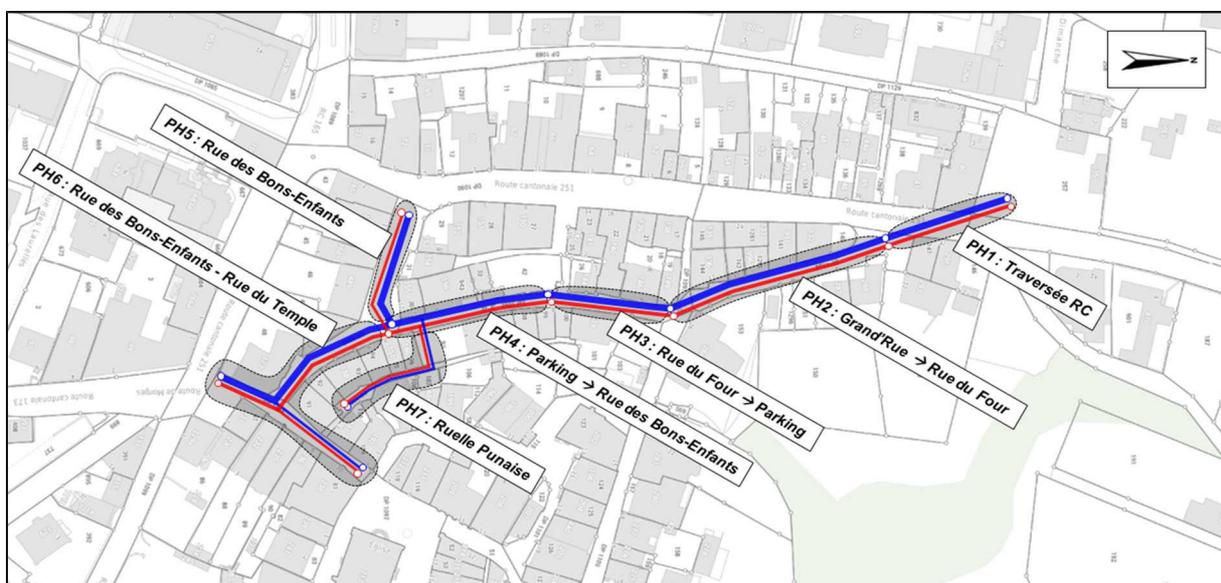
2.2 Phasage

En raison du gabarit des collecteurs projetés et du nombre de conduites existantes en sous-sol, les travaux se dérouleront de la façon suivante :

- fouille et pose des conduites des autres réseaux de service du côté « Ouest » de la chaussée ;
- mise en service de ces nouvelles conduites ;
- fouille et pose des collecteurs du côté « Est » de la chaussée (les conduites remplacées seront ainsi mises hors service et pourront être supprimées pour laisser la place aux nouveaux collecteurs) ;
- remise en état de la chaussée (revêtement bitumineux).

Afin de limiter les nuisances sur la population, ces 4 étapes seront répétées lors de plusieurs phases de chantier pour concentrer les travaux sur des tronçons limités et permettre aux riverains leurs accès usuels le plus rapidement possible.

La répartition de ces phases est présentée sur la figure ci-dessous. L'ordre des phases de l'axe principal est figé, le principe consistant à réaliser les travaux de l'aval vers l'amont. En revanche, les phases N° 5 et N° 7 correspondant aux branches latérales pourraient éventuellement être modifiées.



2.3 Dimensionnement

Comme évoqué en préambule, l'objectif principal de ce projet réside dans la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Vieille Ville. Ainsi, à mesure que les nouveaux collecteurs seront posés, ceux-ci pourront reprendre de façon séparée les raccordements EU et EC.

Les raccordements privés unitaires seront repris provisoirement par le collecteur EU en attendant la mise en conformité des installations privées. Dans de tels cas, les attentes nécessaires pour la séparation ultérieure des EC seront systématiquement prévues sur le réseau communal.

Le projet d'assainissement est structuré le long d'un axe principal qui parcourt toute la Petite Rue.

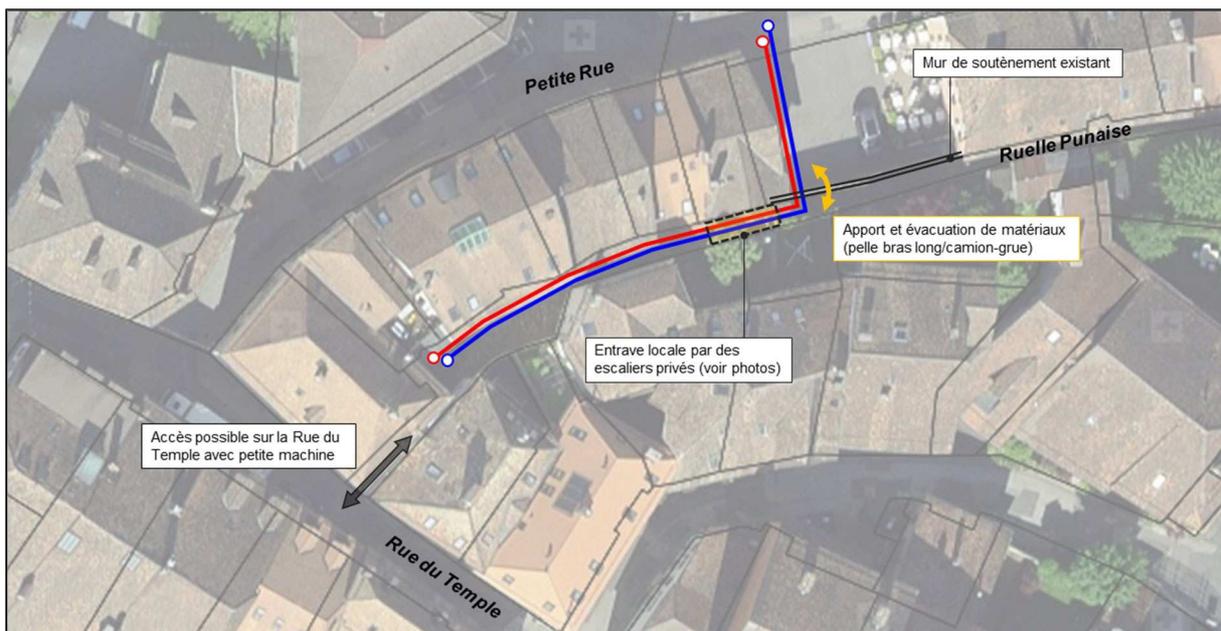
- Longueur : env. 260 m
- Collecteur EC : PRV DN 800 à 1535, Enrobage SIA Type 4
- Collecteur EU : PP DN 400, Enrobage SIA Type 4

En plus de cet axe principal, plusieurs branches latérales seront à réaliser.

Ruelle Punaise

La mise en séparatif de la Ruelle Punaise doit également être réalisée. Cette Ruelle présente la particularité d'être très étroite (environ 1.50 m de large) et difficile d'accès.

En raison de l'exiguïté de ce tronçon, une part de travail à la main est à prévoir. Par ailleurs, pour assurer la stabilité des murs existants, une réalisation par petites étapes sera nécessaire. Le principe proposé pour l'exécution des travaux est brièvement décrit par secteur sur le plan ci-après.



Cet axe présente les caractéristiques suivantes :

- Longueur : env. 50 m
- Collecteur EC : PP DN 315, Enrobage SIA Type 4
- Collecteur EU : PP DN 250, Enrobage SIA Type 4

Rue des Bons Enfants et Grand'Rue

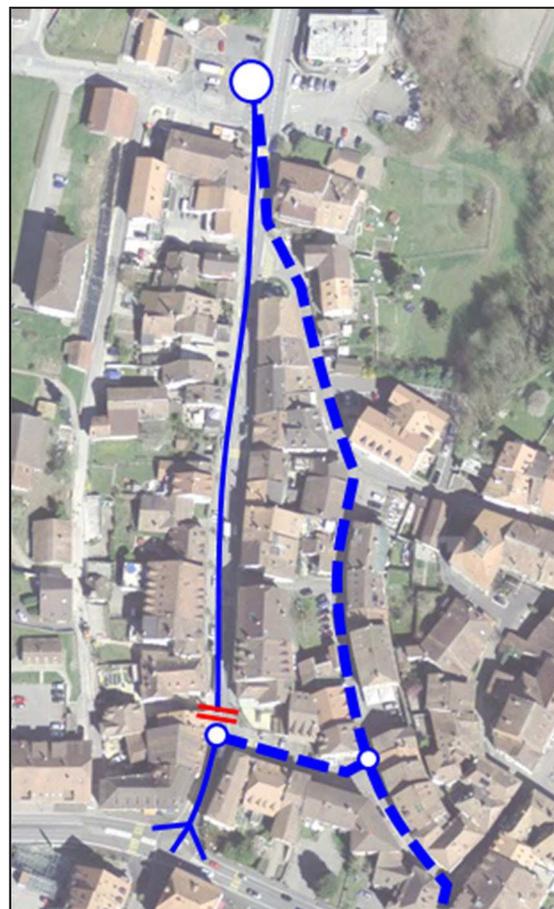
Un collecteur EC DN1000 sera posé sur la Rue des Bons-Enfants. Ce collecteur a pour but de dévier les EC venant de l'amont de la Grand'Rue vers les nouveaux collecteurs de la Petite Rue, permettant ainsi de soulager les collecteurs de l'aval de la Grand'Rue.

En 2015, une chambre de visite a été réalisée sur le collecteur EC de la Grand'Rue et une attente (TBA DN1000) a été posée sur la traversée de la Grand'Rue en direction de la Rue des Bons-Enfants.

Les travaux prévus sur ce tronçon sont les suivants (de l'aval vers l'amont) :

- réalisation d'une chambre de jonction (béton armé) au raccordement sur la Petite Rue ;
- pose du collecteur EC DN1000 depuis la fin de l'attente jusqu'à la Petite Rue ;
- raccord de transition entre nouveau PRV DN1000 posé et TBA DN1000 existant ;
- modification de la chambre de visite existante de la Grand'Rue pour permettre la déviation vers la Rue des Bons-Enfants.

Les raccords EU privés de la Rue des Bons-Enfants seront également repris vers la Petite Rue.



Cet axe présente les caractéristiques suivantes :

- Longueur : env. 50 m
- Collecteur EC : PRV DN 1000, Enrobage SIA Type 4
- Collecteur EU : PP DN 250, Enrobage SIA Type 4

Rue du Temple

Cet axe présente les caractéristiques suivantes :

- Longueur : env. 40 m
- Collecteur EC : PP DN 315, Enrobage SIA Type 4
- Collecteur EU : PP DN 250, Enrobage SIA Type 4

Raccordements privés

Avec la mise en séparatif du réseau de collecteurs communaux, tous les raccordements privés auxdits collecteurs devront être mis en conformité pour obtenir un réseau séparatif effectif.

Les propriétaires privés dont les raccordements sont déjà conformes verront leurs raccordements (eaux claires et eaux usées) repris aux frais de la Commune dans les nouveaux collecteurs communaux (prise en charge des regards sur le collecteur communal).

Les propriétaires privés dont les raccordements sont non conformes devront se raccorder en séparatif sur le nouveau réseau communal. Les collecteurs du projet communal sont prévus pour permettre le raccordement en gravitaire des eaux claires et usées privées. Les propriétaires devront par contre faire étudier un projet de raccordement de leurs eaux sur les collecteurs communaux et prendront à leur frais les modifications à entreprendre sur leur raccordement. Les chambres de visite destinées à accueillir les raccordements privés et prévus dans le présent projet sont financées par la Commune.

De plus, afin de limiter la part des eaux s'écoulant par les collecteurs situés dans le secteur des côtes de Cossonay, certains raccordements privés seront modifiés afin d'être repris sur la Petite Rue. Il s'agit principalement des parcelles N° 148 à 153 situées sur la partie aval de la Petite Rue.

Vortex

En parallèle de la mise en œuvre des mesures prévues par le PGEE, la Municipalité travaille sur la question du Vortex. A ce stade, différentes variantes sont à l'étude tant pour le traitement des EC que des EU. Concernant les EU, une des solutions serait de réaliser une station de pompage du côté de la place de la Tannaz via le tracé de la Petite Rue et de pomper ces eaux jusqu'au collecteur EU en amont des côtes de Cossonay pour les diriger vers la STEP de l'AIEE.

Pour cette raison, il est prévu de profiter des travaux à réaliser sur la Petite Rue pour installer un collecteur spécifique à cette solution qui restera en attente jusqu'à la réalisation des travaux relatifs au Vortex.

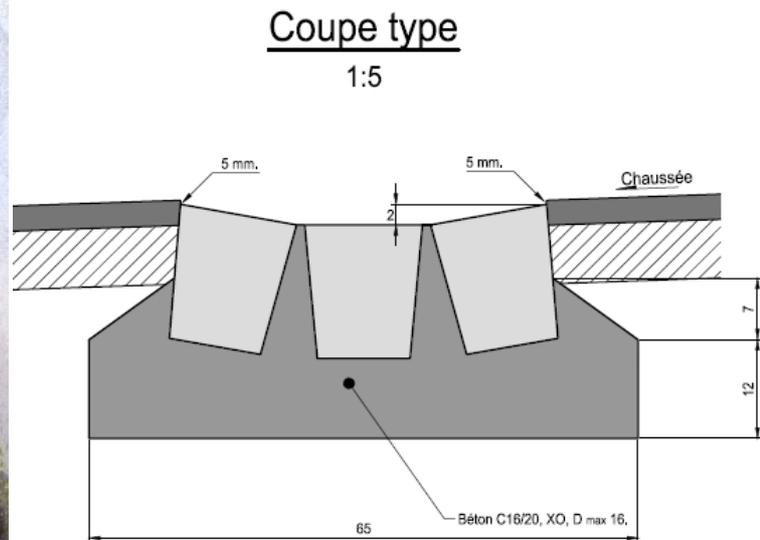
3 Réfection de la chaussée routière

En raison de l'ampleur des travaux prévus et de l'état actuel de la surface routière, une réfection complète de la chaussée est prévue sur l'ensemble de la rue.

Selon l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), la Petite Rue se situe au cœur d'un site « bâti médiéval établi sur le bord d'un plateau, dominant la vallée de la Venoge, prenant une forme ovalisée, doté jadis d'une enceinte dont le tracé reste perceptible, dès le 13^e siècle ». La substance et la structure de ce site doivent être sauvegardées.

Pour que l'aménagement routier de la Rue du Four réponde aux exigences du site, des entretiens ont eu lieu avec M. Ulrich Doepper de la DGIP. Il a été décidé de conserver les rigoles de boulets existantes et de les prolonger de part et d'autre de la rue. Pour permettre une circulation plus aisée des véhicules, des pavés en grès sont posés au niveau des accès routiers.

La chaussée aura une structure en toit qui acheminera l'eau de pluie dans les deux rigoles latérales. L'enrobé sera de type AC MR 11 S pour un rendu rugueux.



Exemple d'aménagement réalisé avec des galets de rivière sur un lit de béton. Plan type de pavage en grès.

4 Modification des réseaux de services existants

Avec la réfection complète de la chaussée, l'objectif est d'intégrer à ce projet toute modification prévue sur les différents réseaux de services possédant des conduites souterraines. Ainsi, une fois la route refaite, sa surface restera intacte aussi longtemps que possible. Pour permettre la mise à niveau des services, il est prévu de réaliser deux fouilles communes, la première pour l'électricité, le réseau de télécommunications et l'éclairage public et la seconde pour l'eau potable et le gaz.

Eau potable

Le réseau d'eau potable sera modifié pour deux raisons. D'une part, la conduite est ancienne et en mauvais état. D'autre part, le Plan Directeur de la Distribution d'Eau (PDDE) prévoit une augmentation de capacité pour garantir la sécurité de l'approvisionnement sur l'ensemble de la Petite Rue. Finalement, 3 bornes incendies supplémentaires seront réalisées.

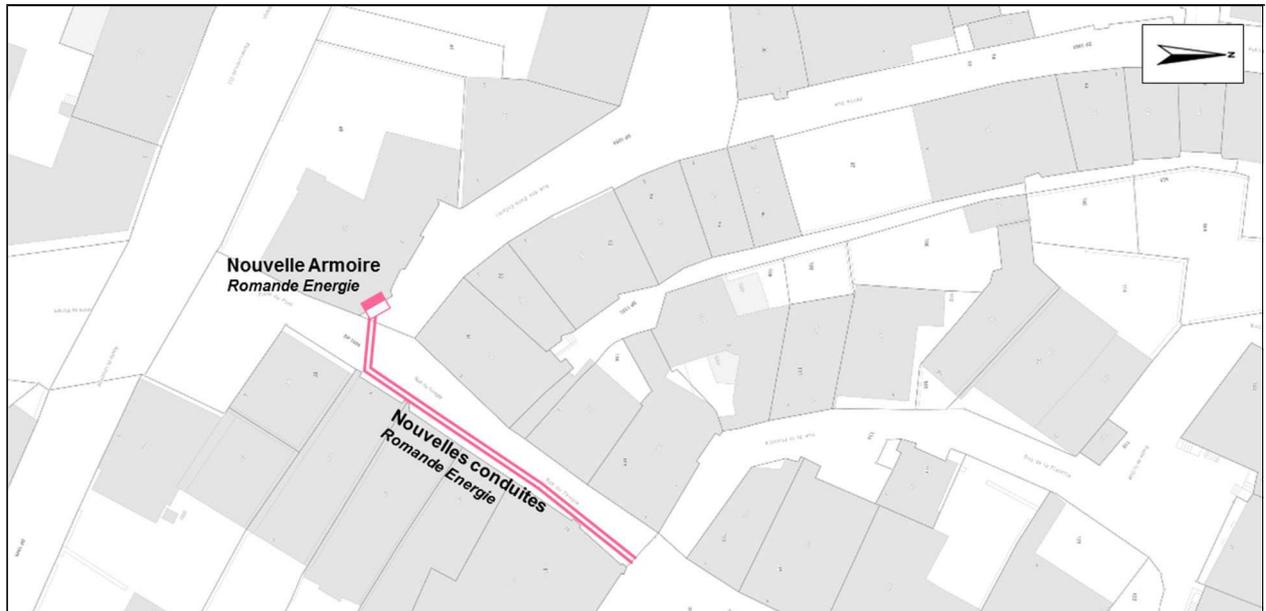
Eclairage public

L'éclairage public de la Petite Rue sera également complété dans le cadre de ce projet. Les actuels luminaires seront démontés et remplacés. De plus, le réseau aérien sera remplacé par un nouveau réseau souterrain.

Electricité

Pour respecter le phasage général des travaux de l'aval vers l'amont, une intervention intermédiaire sera nécessaire entre les phases de travaux N°4 et N°5 (voir plan en page 4 du présent préavis, point 2.2 Phasage). Cette intervention consistera à poser de nouvelles conduites sur la partie amont de la Rue du Temple ainsi qu'une nouvelle armoire à l'angle entre la Petite Rue et la Rue du Temple.

(voir plan ci-après)



L'installation des tubes ainsi qu'une participation à la fouille de génie civil, selon le nombre de tubes posés, seront pris en charge par la Romande Energie.

Gaz

Une conduite de gaz est présente sur trois tronçons de la Petite Rue. Elle sera remplacée par une nouvelle conduite de diamètre équivalent (63 à 90 mm selon le tronçon). Le remplacement de cette conduite (appareillage) ainsi qu'une participation à la fouille de génie civil seront pris en charge par Cosvegaz.

Télécommunication

La grande majorité des conduites Swisscom de la Petite Rue seront remplacées.

Le réseau de conduites d'UPC Cablecom sera remplacé sur toute l'emprise des travaux. Entre 1 et 3 tubes seront posés selon le tronçon.

Le remplacement des tubes ainsi qu'une participation à la fouille de génie civil, selon le nombre de tubes posés, seront pris en charge par les opérateurs.

5 Finances

5.1 Estimation des coûts

L'estimation des coûts après réception des soumissions de génie civil s'élève à CHF 3'477'094.50, répartie comme suit :

| | | |
|--|------------|---------------------|
| ➤ Création du collecteur EC/EU (collecteur et génie civil) | CHF | 1'545'000.00 |
| ➤ Conduite pour relevage des EU communales | CHF | 100'000.00 |
| ➤ Remplacement de la conduite d'eau potable (conduite et génie civil) | CHF | 320'000.00 |
| ➤ Aménagements routiers | CHF | 350'000.00 |
| ➤ Eclairage public (luminaires et génie civil) | CHF | 90'000.00 |
| ➤ Marquage, signalisation, plantations | CHF | 20'000.00 |
| ➤ Surveillance archéologique | CHF | 50'000.00 |
| ➤ Contrôle séparatif parcelles privées | CHF | 30'000.00 |
| ➤ Constat avant travaux | CHF | 30'000.00 |
| ➤ Assurance RC + TC | CHF | 20'000.00 |
| ➤ Honoraires ingénieur civil et géomètre | <u>CHF</u> | <u>380'000.00</u> |
| Total | CHF | 2'935'000.00 |
| Divers et imprévus (10 % du coût) | CHF | 293'500.00 |
| Total HT | CHF | 3'228'500.00 |
| ➤ TVA 7.7 % (taux 2019) | CHF | 248'594.50 |
| Coût total TTC | <u>CHF</u> | <u>3'477'094.50</u> |

6 Conclusions

La réalisation de la mise en séparatif de la Petite Rue, ainsi que la mise à niveau des différents services industriels puis la réfection de la chaussée, répondent aux besoins immédiats de ce secteur.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 06/2019,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- de réaliser les travaux nécessaires à la mise en séparatif du système d'eaux claires et usées de la Petite Rue, la mise à niveau des services (réseau d'eau potable, éclairage public, électricité, gaz, télécommunications) ainsi que la réfection de la chaussée ;
- de financer ces travaux par un emprunt correspondant aux meilleures conditions, auprès d'un ou de plusieurs établissements financiers ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- de porter la valeur de ces travaux, CHF 3'477'094.50, à l'actif du bilan ;
- d'amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :
par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte No 9280.3, si disponible
par un prélèvement sur la réserve eau potable, compte No 9280.6, si disponible
et le solde sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Annexe : plan de situation

Délégué municipal : Claude Moinat.

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis : mardi 9 juillet 2019 à 18h00, salle de Municipalité.